

AVEC : Alliance de Villes Européennes de Culture

Association A.V.E.C.
Service patrimoine, Mairie d'Arles
BP 193
13637 Arles Cedex
France
Email : amandine@avecnet.net
Site internet : www.avecnet.net
Contact : Amandine Lacoste



Activité

Développement économique et/ou territorial

Compétences

PATRIMOINE BATI

Accompagnement de projet - Conseil

- Mise en réseau d'acteurs
- Veille
- Montage de projets européens - Conseil

PATRIMOINE NATUREL

Accompagnement de projet - Conseil

- Veille
- Montage de projets européens - Conseil
- Accompagnement des porteurs de projets
- Mise en réseau d'acteurs

PATRIMOINE IMMATERIEL / CULTUREL

Accompagnement de projet - Conseil

- Accompagnement des porteurs de projets
- Mise en réseau d'acteurs
- Développement durable / Eco-responsabilité - Conseil
- Benchmarking (apprentissage de bonnes pratiques)
- Veille
- Montage de projets européens - Conseil

Description

L'objectif principal du projet A.V.E.C. était, à l'origine, d'établir un réseau pérenne pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le champ de la valorisation du patrimoine, à la fois au niveau local et à l'échelle interrégionale.

Le réseau compte aujourd'hui trente-six collectivités locales (villes ou communautés d'agglomérations) dans onze pays d'Europe.

L'Alliance de Villes Européennes de Culture (A.V.E.C.) a été créée en 1997 à l'initiative de cinq villes européennes: Pécs en Hongrie, Olomouc en République Tchèque, Tours en France, Tolède en Espagne et la cité italienne de Cosenza.

L'objectif principal du projet A.V.E.C. était, à l'origine, d'établir un réseau pérenne pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le champ de la valorisation du patrimoine, à la fois au niveau local et à l'échelle interrégionale.

C'est en 2000 que le réseau prend la forme d'une association régie par la loi française dite « 1901 ».

Les représentants des villes membres rédigent alors les prémices de ce qui deviendra très vite la Charte Européenne de Villes et Territoires de Culture et de Patrimoine qu'ils ratifient la même année. Celle-ci définit clairement les axes de travail et de réflexion du réseau naissant:

« Les villes et territoires de culture:

- un patrimoine vivant ;
- un patrimoine pour et par tous ;
- centres de rencontre et lieux de culture partagée ;
- garants d'un développement viable ».

Dés lors, chaque nouveau membre devra signer ce document au moment de son adhésion au réseau.

Rapidement, d'autres villes d'Europe rejoignent l'association: Santarem (Portugal) en 2000, Arles (France) en 2002, Pézenas (France) en 2005, Nis (Serbie) en 2009 etc.

Le réseau compte aujourd'hui trente-six collectivités locales (villes ou communautés d'agglomérations) dans onze pays d'Europe.

Forme juridique : Association